

# Singulier pluriel

Fédération Syndicale Unitaire de la Drôme

Déposé le 19/03/2021

SITE DE DEPOT

P4

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

## CRISE OU PAS... LA CASSE CONTINUE !

Malgré les déclarations à l'Education Nationale "particulièrement choyée", la gestion de la crise sanitaire relève toujours de l'improvisation et du pilotage à courte vue, alors que la FSU et la FCPE réclament une stratégie globale face au COVID (page 2).

A cela s'ajoutent toutes les mesures prises par le gouvernement qui annoncent une période de vaches maigres et de nouvelles régressions (page 3).

**Le Primaire, pourtant annoncé comme priorité nationale, connaît « Zéro création de postes » dans la Drôme,** autant dire que ce sera mission impossible pour améliorer

les conditions d'accueil des élèves ainsi que les conditions de travail des personnels, les fermetures de classe étant bien supérieures au nombre d'ouvertures. L'absence de moyens supplémentaires aboutit à un appauvrissement du vivier des remplaçant-es, déjà mis à mal par la situation sanitaire et qui devront également davantage assurer les décharges de directions des petites écoles. Bref, élèves et personnels vont continuer à payer ces carences.

**Dans le Second Degré, les dotations des collègues s'avèrent insuffisantes** pour couvrir les besoins : partout les effectifs par classe augmentant, les groupes à effectifs réduits disparaissent et les options facultatives passent sous le rabot de la pénurie. La réforme de 2016, qui devait ne pas supprimer de postes ni d'enseignement, dévoile son vrai visage et ses vrais objectifs.

**En lycée, les mêmes causes produisent les mêmes effets :** on assiste à la hausse des effectifs, la disparition des groupes réduits, le laminage des options facultatives. Suprême avatar : les Aides Personnalisées sont désormais quasiment absentes du paysage !

**Dans les lycées professionnels, malgré la diversité des situations, on constate partout un appauvrissement des enseignements généraux phagocytés par la mise en place du "chef d'oeuvre".**

**En résumé, on déshabille le Second Degré pour mal habiller le Premier Degré.**

S'ajoute à toutes ces pénuries l'absence de recrutements d'AED, de CPE, de personnels sociaux et de santé. **Quant aux AESH, victimes de cette même politique, ils connaissent en outre la stagnation salariale et la dégradation de leurs conditions de travail, ce qui a conduit à un appel unitaire à la grève le 8 avril** (page 4).

Seule petite embellie au tableau : l'abandon du projet de transfert des infirmières et médecins scolaires auprès des Conseils Départementaux (page 2). Une victoire à mettre entre autres au compte de la mobilisation du SNICS-FSU et de la FSU.

Au-delà de la conjoncture, le Ministère poursuit son travail de démolition, conjuguant mépris pour les personnels et réformes pernicieuses. **Ainsi, il s'attaque à la formation des enseignants pour redéfinir le métier et le réduire à de simples tâches d'exécutants, au lieu d'une formation ambitieuse dotée des moyens nécessaires** (page 6).



Preuve de mépris s'il en est, la communication ministérielle sur l'inceste passe sous silence le rôle indispensable joué par les Assistantes du Service Social en faveur des élèves qui au quotidien sont les plus qualifiées pour détecter ce type de violences sexuelles. L'organisation majoritaire

du secteur, le SNUASFP-FSU, a opportunément rappelé la réalité au Ministre et exigé les moyens matériels et humains nécessaires sans lesquels les paroles ministérielles resteront du vent (page 7).

Dans un même ordre d'idée, la lutte pour assurer l'égalité salariale et professionnelle dans la Fonction Publique relève le plus souvent de l'incantatoire. Malgré la protection relative offerte par le statut de fonctionnaire, les femmes de la FP subissent aussi les discriminations : l'écart de salaire entre femmes et hommes est de 19%. **Lors des rassemblements du 8 mars à Romans et Montélimar, la FSU avec la CGT ont dénoncé cet état de fait et exigé des politiques concrètes pour atteindre l'égalité réelle** (page 8).

Sur la base de ce constat d'un affaiblissement continu et programmé des Services Publics, l'intersyndicale CGT-FSU-Solidaires-FAFP appelle à une journée d'actions le 6 avril. Il s'agit d'interpeller le gouvernement sur les besoins des Services Publics. Il s'agit d'exiger aussi l'amélioration des rémunérations, l'abrogation de la loi de Transformation de la FP et la création de postes (page 6).

Jean Louis MOLLARD,  
Secrétaire départemental de la FSU26

## Victoire des infirmières scolaires !

Loi 4D : Le transfert des personnels de santé scolaire aux collectivités territoriales est abandonné.



### EXTERNALISATION LOI 4D

Depuis la publication d'une circulaire du Premier Ministre le 15 janvier 2020, le SNICS-FSU alerte, agit et mobilise avec détermination contre le projet 4D de décentralisation de la santé à l'École. Finalement, ses arguments ont été entendus : le transfert des personnels de santé scolaire aux collectivités territoriales est abandonné, les infirmier·es de l'Éducation nationale ne renforceront pas les services de PMI pour améliorer le taux de couverture des visites médicales obligatoires. C'est une VICTOIRE pour les élèves, la communauté scolaire et notre profession.

### COVID-19 ET ROLE DES INFIRMIER.ES

Dans le cadre de la crise sanitaire, le SNICS-FSU a des attentes simples qui se résument en trois mots : renforcement, clarification et anticipation. Pourtant, malgré nos multiples interventions, l'impréparation persiste. Suite à l'annonce d'un dépistage itératif par prélèvements salivaires ciblés à large échelle au sein des écoles, comment accepter que le ministère ne recrute pas de personnels ou ne sollicite pas de renforts extérieurs ? Comment comprendre que tous les autres ministères ou services, tout comme l'ARS et les CPAM, aient vu leurs moyens renforcés pour compenser la charge de travail liée à la pandémie et qu'en même temps, le service public d'éducation voit ses moyens infirmiers gelés alors que l'état de santé des jeunes est très inquiétant et que les inégalités d'accès à la réussite scolaire se creusent ?...

Les infirmier·es, professionnel·les de santé au sein des établissements et à disposition des jeunes, de la maternelle à l'université, continuent d'exiger le renforcement de l'accès des jeunes à une consultation infirmière libre et gratuite directement au sein de leur lieu de vie.

7400 postes devant élèves pour 62 000 établissements scolaires publics et près de 300 postes pour 2,3 millions d'étudiant.es..., c'est dérisoire ! Le SNICS-FSU exige la fin du saupoudrage.

### REVALORISATION

En réponse aux demandes récurrentes et argumentées du SNICS-FSU, la ministre de la Fonction publique a annoncé mettre à l'étude le rattrapage des mesures du Ségur de la santé en direction des autres infirmier.es de la Fonction publique.

Quant au ministre de l'Éducation nationale, il annonce des propositions "tangibles d'amélioration du régime indemnitaire des infirmier.es".

Le SNICS-FSU prend acte de ces annonces mais poursuivra ses actions pour obtenir une plus juste reconnaissance de notre belle profession.



## Pour une stratégie globale face au COVID

Alors que l'épidémie atteint des seuils inquiétants, les insuffisances et le déni de réalité semblent s'être imposés comme mode de gestion au Ministère. Face à des décisions incompréhensibles, la FSU, la FCPE et le collectif "Ecoles & Familles oubliées" réclament une stratégie globale face au COVID.



- **la politique de tests/traçage/isolément n'est pas à la hauteur.** Nous demandons qu'il n'y ait pas de distinction en fonction des variants : un cas positif doit entraîner la fermeture de la classe et les adultes doivent être systématiquement considérés comme cas contacts. La politique de tests doit être renforcée : si l'annonce de tests salivaires va dans le bon sens, elle est insuffisante face aux enjeux de la période.
- **il est incompréhensible que l'Éducation nationale ne soit pas en mesure de fournir des données fiables et précises** sur le nombre de cas (y compris de variants), les conséquences en terme de fermeture de classes et d'établissements, le nombre de tests, leur type, les résultats au niveau départemental et national
- **nous exigeons des détecteurs de CO2 dans toutes les écoles, des purificateurs d'air pour les cantines,** ainsi que la mise en place d'une large campagne d'information sur la diffusion par aérosol.
- **nous réitérons notre demande que l'État fournisse des masques chirurgicaux aux élèves**
- **des moyens humains et financiers doivent aussi être débloqués à court et moyen terme** : pour assurer les remplacements, pour préparer la rentrée 2021, pour alléger les effectifs, pour engager les aménagements nécessaires dans les locaux, etc...





Témoignant du peu de cas que font les représentants de l'Etat (DASEN et Préfet) de l'Ecole, le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN), instance décisionnelle concernant la carte scolaire de rentrée 2021, s'est tenu pendant les vacances de février, de manière "dématérialisée" (= par échanges de courriels !). Grand moment de "dialogue social" tant vanté pourtant par l'Administration. Au-delà des annonces sur la priorité donnée à l'Ecole, la réalité de la rentrée 2021 sera en fait une période de vaches maigres.

## Priorité au Primaire ?...



Avec une **dotation départementale nulle (0)**, c'est le bon terme, le constat dans le 1er degré est sans appel : **comment faire mieux avec... rien ?!**

Tout d'abord, ce n'est pas la **très légère baisse démographique** qui améliorera naturellement la situation des effectifs : 1 élève de moins par école en moyenne...

Une fois les priorités nationales déclinées (dédoublage des GS en éducation prioritaire, poursuite de la limitation à 24 par classe hors éducation prioritaire de la GS au CE1, légère augmentation des décharges de direction), il faut inévitablement fermer des classes (30). Les élèves, **toujours plus nombreux en classe**, comme leurs parents et leurs enseignants apprécieront et vont, à n'en pas douter, se sentir « choyés »...

Les ouvertures de classe nécessaires réalisées (20), il ne reste **aucune marge de manœuvre pour d'autres mesures tout aussi importantes** : les RASED, l'inclusion scolaire, la formation continue, le remplacement, les décharges pour la direction d'école...

Pire, les 2 jours supplémentaires de décharge de classes annuelle pour les directions d'écoles de 1 à 3 classes (elles sont nombreuses en Drôme) se traduisent par... la suppression d'un poste de remplaçant.e !

**Il ne s'agit donc plus de faire mieux avec rien... mais de faire plus avec moins !** On sait pourtant que les besoins en remplacement, liés à la situation sanitaire ont explo-

sé (ils ont triplé selon la DSDEN), et que la situation pourrait perdurer à la rentrée 2021...

**La situation actuelle, largement prévisible, aurait nécessité le recrutement d'enseignants titulaires supplémentaires dès la rentrée 2020** (listes complémentaires). Au lieu de cela, l'Administration a recruté en octobre 13 **enseignant-es contractuel-les** à l'année puis en décembre 14 autres sur la fonction de remplaçant.e. En réalité la DSDEN avait l'autorisation de recruter 37 contractuel-les mais les contrats de ces personnels n'allant que jusqu'au 5 février (veille des vacances scolaires), nul doute que les candidat-es n'ont pas été nombreux-ses ! Et c'est seulement après la rentrée des vacances de février que ces personnels se sont vu proposer la prolongation de leur contrat jusqu'au 31 mai. **Entre bricolage et mépris, l'Ecole est effectivement une priorité ! Ces personnels contractuels doivent être titularisé-es et bénéficier d'une formation adaptée à l'INSPE.**

Pour l'ensemble de ces raisons, **le SNUipp-FSU conteste le terme de « priorité au primaire »**. La carte scolaire 1<sup>er</sup> degré rentrée 2021 montre qu'il n'y a **pas de vrai investissement sur l'enseignement**. Le SNUipp-FSU ne peut que réaffirmer l'urgence d'un plan pluriannuel d'investissement pour l'Éducation.

Florimond GUIMARD

## 2<sup>nd</sup> degré : Nous sommes choyés, encore un effort !



L'Inspecteur d'Académie n'a eu de cesse de se féliciter, tant en CTSD qu'en CDEN, d'une légère baisse du nombre d'élèves dans la Drôme, de la création de 6 divisions supplémentaires, d'un nombre d'élèves par division en baisse au niveau départemental et d'un taux d'HSA inférieur à celui de l'académie. **Ces chiffres masquent une dégradation systématique des conditions de travail des personnels et des conditions d'étude des élèves au fil des années.**

C'est certainement la raison pour laquelle des audiences sont accordées en nombre aux représentants des établissements drômois : il s'agit de dialoguer et d'expliquer comment faire mieux avec moins car nous sommes toutes et tous préparé-es. C'est d'ailleurs tout ce qui peut être accordé puisqu'il **n'y a pratiquement aucune réserve pour abonder les DG.**

Les chiffres sont connus. Pour la rentrée 2021, c'est **119 postes en moins pour l'académie de Grenoble**, après une destruction de 66 postes en 2020 et de 99 en 2019. Pour la Drôme, le Rectorat annonce la suppression de 42 postes en collèges et lycées pour 34 postes créés. **Le solde est donc de -8.** En revanche, **les HSA continuent leur**

**irrésistible progression.** Le taux départemental atteint cette année 8% (contre 7,27% l'an passé). La situation est intenable y compris en obligeant les collègues à prendre 2 HS. **Les compléments de service**, déjà très nombreux, sur deux voire trois établissements, **ne peuvent qu'exploser.** Le rectorat constate, dans la Drôme, déjà 6 CSD sur trois établissements au 9 mars 2021, chiffre en augmentation de 50 % par rapport à l'an passé ; 9 compléments de service sont d'ores et déjà prévus par le CA du collège Marcelle Rivier à Beaumont-lès-Valence. Qu'en sera-t-il des autres établissements ?

Par ailleurs, il semblerait même que tout soit fait pour que les langues anciennes deviennent des « langues mortes » (pour reprendre l'expression de l'IA-DASEN en CTSD) ou pour le moins des « enseignements morts ». Pourtant, les langues anciennes contribuent pleinement à une ouverture culturelle nécessaire dans des établissements isolés ou aux CSP défavorisées. Des postes de Lettres Classiques sont encore supprimés ; d'autres, au prétexte d'un « jeu d'écriture plus moderne », se voient considérés comme CSD dans leur propre établissement pour leur service en LCA avec de-

mande de BMP pour leur service en Français. Dans quelle mesure cette manœuvre ne serait-elle pas **un premier pas vers une « mutualisation » des moyens conduisant inéluctablement à de véritables compléments de service ? On connaît les techniques néolibérales du Nouveau Management Public : d'abord une prétendue expérimentation puis une généralisation à très court terme.**

**Manifestement, le Second degré est le parent pauvre voire le parent sacrifié de l'Éducation Nationale. « Encore un effort, clament cyniquement les représentants de JM Blanquer, bientôt les effectifs baisseront ». Pour le SNES-FSU, il faut tenir compte non seulement de la situation sanitaire exceptionnelle mais avoir l'ambition d'une éducation émancipatrice qui pourra réduire véritablement les inégalités. C'est immédiatement que doivent être donnés, « quoi qu'il en coûte », des moyens pour faire baisser les effectifs, pour assurer toutes les heures nécessaires à tous les élèves, dans tous les enseignements, obligatoires comme optionnels.**

Christophe DUMAILLET

# Contre la précarité, contre les PIAL...

## AESH : en grève le 8 avril !



FNEC FP  
**FO**



**snalc**



En réponse à l'obstination du ministre qui refuse de s'engager vers une amélioration des conditions d'emploi des AESH et en réponse à la dégradation de leur mission depuis la création des PIAL, les organisations CGT éduc'action, FNEC-FP-FO, FSU, SNALC, SNCL-FAEN, SUD éducation appellent les personnels à la grève le 8 avril.

Le ministre répète que l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap est une priorité de son ministère. Pourtant, il fait le choix de maintenir dans la précarité les 110 000 AESH qui jouent un rôle essentiel dans l'accompagnement de la scolarité de ces élèves. Malgré la promesse faite il y a un an d'engager un chantier sur le temps de travail et la rémunération, les AESH continuent de subir des temps de travail incomplets, pour 24 heures de travail hebdomadaires, soit 60% en moyenne, pour un salaire net de 760 € par mois. Donc en-deçà du seuil de pauvreté !

À défaut d'un cadre d'emploi reconnaissant leurs missions, ils et elles sont condamnés à exercer sous contrat, sans pouvoir accéder à un statut leur assurant une garantie d'emploi, de carrière et de formation. On est encore loin d'un véritable métier.

La mise en place des PIAL a considérablement dégradé leurs conditions de travail; les AESH sont désormais appelés à intervenir dans plusieurs écoles ou établissements scolaires, à multiplier les accompagnements d'élèves. Ces services partagés demandant plus de flexibilité, nuisent à la qualité de l'accompagnement, conduisant à du saupoudrage. Il s'agit surtout d'augmenter le nombre d'élèves accompagnés en conservant le même nombre de personnels !

Un système perdant pour tous : AESH, élèves, enseignant·es et la réussite du service public d'éducation ! Nos organisations syndicales ont alerté l'administration de la situation alarmante des AESH à tous les échelons. L'exaspération, le sentiment d'abandon et la souffrance s'expriment partout et se traduisent par des mobilisations très suivies dans les départements, en particulier depuis la mise en œuvre des PIAL.

### Pour nos organisations, il y a urgence à :

- engager une revalorisation des salaires et la possibilité de contrats à temps complet pour permettre aux AESH de vivre dignement de leur travail
- l'abandon des PIAL et de la politique de mutualisation des moyens
- créer un véritable statut de la Fonction Publique pour reconnaître le métier d'AESH
- recruter massivement des AESH pour permettre aux élèves ayant des notifications d'être accompagnés à hauteur des besoins

Le sort réservé aux AESH est le symbole d'une politique de paupérisation qui touche l'ensemble des personnels depuis 10 ans.

### Les syndicats CGT éduc'action, FNEC-FP-FO, FSU, SNALC, SNCL-FAEN, SUD éducation :

- soutiennent tous les rassemblements appelés dans les départements le 24 mars ;
- appellent tous les personnels AESH à faire entendre leurs revendications à l'occasion d'une journée de grève nationale le jeudi 8 avril ;
- appellent tous les personnels de l'Éducation nationale à se joindre à cette mobilisation, à participer à cette grève au côté des AESH pour faire valoir l'ensemble des revendications en défense des postes, des statuts, des salaires en direction des IA-DASEN, des rectorats et du ministère.

**Pour un vrai statut,  
pour l'abandon des PIAL,  
toutes et tous en grève le 8 avril !**



## Quelle formation pour les enseignant·es ?

Qui pourrait douter que la formation des enseignants ne constitue pas une condition majeure à la qualité du service public d'éducation ? Enseigner est un métier qui s'apprend... Loin d'y consacrer les moyens nécessaires, les réformes initiées par la loi Blanquer manquent clairement de l'ambition qui nous conduirait vers une plus grande démocratisation de la réussite scolaire. Non seulement elles vont dégrader encore les conditions de travail et d'études mais, en plus, elles engagent une modification profonde de la conception même du métier enseignant pour le réduire à des tâches d'exécution de procédures prescrites. Face à de telles perspectives, la FSU ne cessera de revendiquer une formation ambitieuse et exigeante et les moyens nécessaires pour la mettre en œuvre.



### Réforme des masters MEEF

Pour améliorer la formation des enseignant·es, le ministère déplace les concours en fin de M2 et modifie les épreuves et leurs contenus - prétendument plus « professionnels ». Les contenus du master MEEF doivent être resserrés sur des « fondamentaux ». C'est l'occasion de réduire encore les volumes de formation et d'imposer une vision utilitariste et applicationniste de la formation, que le ministère conçoit comme la diffusion de « bonnes pratiques ». Le ministère tente ainsi de détruire la dimension critique et émancipatrice du master.

Dans ce contexte, la place du « terrain » reste prépondérante, avec, avant le concours, un stage de six semaines d'observation et douze semaines de pleine responsabilité de classe (tiers de service sous statut de contractuel) - nouvelle forme d'alternance pour celles et ceux qui en auront fait la demande et qui auront été sélectionnés par l'employeur. Les étudiants seront très rapidement seuls dans la classe avec leurs élèves, en tant que contractuels sous-payés. Le ministère va donc bien utiliser des étudiant·es qui n'ont pas encore passé le concours comme moyen d'enseignement.

### Toujours davantage de précarité

Pour la FSU, le projet de Blanquer pour la formation des enseignant·es ne va faire que renforcer la précarisation de l'entrée dans les métiers de l'éducation, pour les étudiant·es, d'abord, qui devront poursuivre leurs études en master, tout en ayant une ou des classes en responsabilité.

Précarité financière : 900 euros net pour un AED préprofessionnalisé en master et 850 euros brut pour un·e étudiant·e de master en alternance, ce n'est clairement pas suffisant au regard de la charge de travail engendrée par la préparation des cours, du master et du concours.

Précarité du statut : ces contrats ne garantissent pas l'avenir de ces jeunes. Le recours accru à des précaires et le passage des lauréat·es issus -es de master MEEF à temps plein sont des moyens pour le ministère de baisser les postes aux concours.

La crise COVID aggrave la paupérisation fragilisant les viviers étudiants. Le Ministre décale le concours en M2, mais quel financement propose-t-il aux actuels étudiants de L3, qui passeront le concours en 2023 ? Aucun !

Pour la FSU, ce n'est pas ainsi que l'on rendra à nouveau attractifs les métiers de l'éducation.

### Une organisation complexe au mépris des organisations quotidiennes des écoles et établissements

Demain, les écoles et établissements accueilleront des étudiant·es aux différents contrats et des fonctionnaires stagiaires aux parcours variés, toutes et tous effectuant des missions d'enseignement :

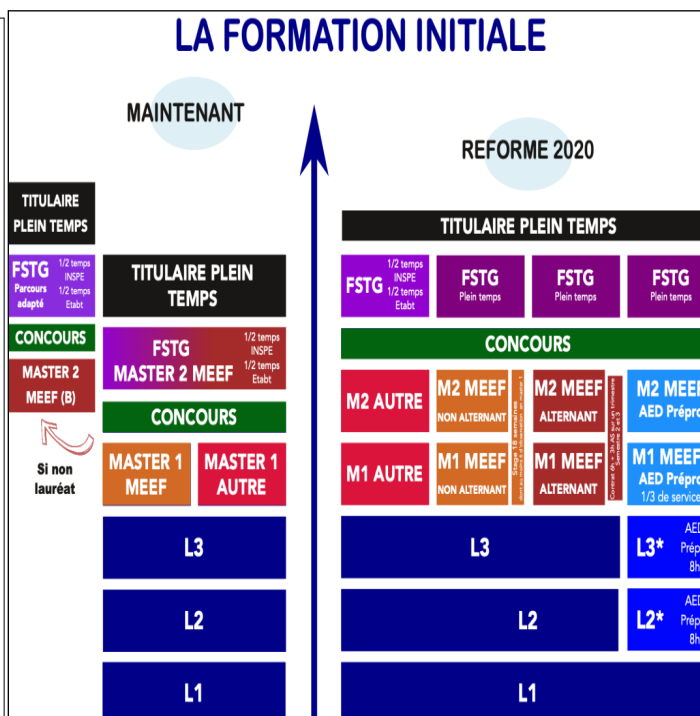
1/3 temps	1/2 temps	Temps plein
AED en M1 AED en M2 Alternants en master MEEF	Fonctionnaires stagiaires (anciens non alternants)	Fonctionnaires stagiaires (anciens alternants)
Non recrutés	Recrutés	Recrutés

Quelles conséquences sur l'organisation des écoles et des établissements, sur la vie des équipes et leurs conditions de travail, sur les apprentissages des élèves ?

### Ce que nous voulons pour la formation initiale

Pour endiguer la grave crise de recrutement que connaissent nos métiers, la FSU revendique des prérecrutements massifs dès la L1 et à tous les niveaux du cursus universitaire, sous statut d'élève-professeur. Pour qu'ils/elles se consacrent exclusivement à leur formation et leur réussite, aucune contrepartie ne doit être exigée des étudiants pré-recrutés, à l'exclusion d'un engagement à servir après leur titularisation. La FSU défend une formation intégrant progressivement les dimensions scientifiques et professionnelles (savoirs à enseigner, savoirs pour enseigner), théoriques, didactiques et pratiques, ancrées dans la recherche. Le terrain est un des éléments essentiels de la formation initiale, mais la FSU s'oppose à toute mise en responsabilité des étudiants pendant leurs stages d'études. Après l'obtention du concours, l'année des fonctionnaires-stagiaires doit leur permettre une prise en responsabilité progressive de la classe ou des classes du tuteur, sur un tiers de service. Le reste du temps est consacré au retour réflexif sur les pratiques et le travail personnel et à la formation en INSPE. La formation est adaptée aux parcours antérieurs des étudiants.

Après la titularisation, l'entrée progressive dans le métier et la formation doivent se poursuivre avec un allègement du temps de service : les néo-titulaires effectuent un mi-temps la première année puis 2/3 temps la deuxième année, ce qui permet des temps de formation répondant à leurs attentes et à leurs besoins.





# LE 6 AVRIL 2021 POUR LES SALAIRES, L'EMPLOI ET LES MISSIONS PUBLIQUES



Si la crise sanitaire a de nouveau confirmé le rôle irremplaçable de la fonction publique et de ses agent·es, force est de constater que, pour l'essentiel et en dépit de discours lénifiants, le pouvoir exécutif poursuit sa politique libérale néfaste aux services publics. Certes, contraint par la situation que nous traversons, il a fait quelques concessions par le biais de mesures permettant certaines améliorations. Mais enfin, celles-ci demeurent parcellaires, quand elles ne sont pas source d'iniquités. Surtout, sur nombre d'enjeux fondamentaux, le président de la République et le gouvernement maintiennent un cap gravement préjudiciable à la fonction publique.

### Cela se traduit notamment par :

- La mise en œuvre de la loi de transformation de la fonction publique attentatoire à la démocratie sociale, porteuse d'accroissement de la précarité, d'allongement de la durée du temps de travail et, plus globalement, qui remet en cause le statut général ;
- Le maintien et même l'aggravation de restructurations lourdes de danger pour les missions publiques ;
- La prolongation insupportable du gel de la valeur du point entraînant une perte de pouvoir d'achat inédite et un « rendez-vous salarial » dont la date, inconnue, semble s'éloigner chaque jour un peu plus ;
- Plus largement, des budgets 2022 qui se préparent sous le sceau de l'austérité avec, entre autres, de nouvelles suppressions d'emplois au programme.

### Tout cela est absolument inacceptable !

C'est pourquoi, les organisations syndicales CGT – FA-FP – FSU - Solidaires souhaitent construire et élever le rapport de force pour qu'une toute autre politique soit mise en œuvre. C'est en ce sens qu'elles appellent à faire du 6 avril prochain une journée d'interventions et d'actions sous

toutes les formes. Cette étape transversale dans le processus de mobilisation sur les trois versants de la fonction publique pourra se traduire par des interpellations des élu·es et des préfets, des rassemblements, la grève partout où elle sera possible, des motions, etc.

### À cette occasion, nous revendiquerons :

- **l'abrogation de la loi portant transformation de la fonction publique** avec le maintien et le renforcement des commissions administratives paritaires et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ;
- **la défense et le renforcement du statut général des fonctionnaires** fondé sur les principes d'égalité, d'indépendance et de responsabilité garantissant aux citoyen·nes et aux usager·es la mise en œuvre d'un service public impartial ;
- **l'octroi dans les projets de lois de finances et de financement de la Sécurité sociale 2022 des moyens budgétaires nécessaires** à l'accomplissement effectif de toutes les missions dévolues aux trois versants constitutifs de la fonction publique et à la mise en œuvre de services publics de pleine compétence et de proximité implantés sur l'ensemble du territoire y compris en Outre mer ;
- **l'arrêt des suppressions d'emplois, la mise en œuvre d'un plan pluriannuel de recrutement de fonctionnaires, la titularisation des agents non titulaires ;**
- **le dégel immédiat de la valeur du point d'indice, la revalorisation significative des traitements, des salaires, des pensions et des retraites, l'égalité salariale entre les femmes et les hommes et la revalorisation des filières à prédominance féminine ;**
- **l'égalité dans la fonction publique et la fonction publique comme outil de l'égalité au sein de la société.**

## LES RETRAITÉ·ES VEULENT VIVRE !



Face à la dégradation de leur pouvoir d'achat et de leurs conditions de vie, face à la détérioration du système de santé et à la désertification médicale, face à la gestion déplorable de la crise sanitaire et de la campagne de vaccination, **les organisations syndicales de retraités CGT, FO, FSU, FGR, LSR appellent à la mobilisation le 31 mars 2021 à Valence.** Elles exigent une revalorisation de 300 € (dont 100 € immédiatement), les moyens matériels et humains pour améliorer le système de santé, le droit à l'autonomie et des Services Publics répondant aux besoins de tous. En outre, à Valence, une délégation ira interpellier directement l'ARS pour revendiquer la gratuité et la disponibilité des vaccins dans le cadre de procédures facilitées sans recourir à des plateformes privées.



**Les organisations de retraité·es de la Drôme appellent à manifester nombreux·es :**  
**RASSEMBLEMENT à 14h30 au CHAMP DE MARS**  
**à VALENCE - KIOSQUE PEYNET**

## Violences sexuelles et inceste : l'Éducation Nationale, un acteur incontournable !

La parole se libère enfin sur l'inceste et les violences sexuelles à l'encontre des enfants. Le sondage *Face à l'inceste 2020*, réalisé par IPSOS, révèle que **10% des Français, soit 6,7 millions de personnes, se déclarent victimes d'inceste en France**. Le #MeTooInceste est éditant : des milliers de victimes osent révéler les crimes dont elles sont et ont été victimes. En France, 3 élèves par classe de CM2 en moyenne ont subi des violences sexuelles.

**Dans ce contexte, il y a urgence à donner les moyens pour détecter au plus tôt, protéger et accompagner les victimes et ne pas laisser les agresseurs dans l'impunité.**

Largement ignoré des politiques sociales, familiales et de santé, ce crime a pourtant des conséquences graves sur la santé, la construction psychologique, la construction des apprentissages et l'avenir des enfants qui l'ont subi ou en ont été témoins. Une agression sexuelle vécue dans l'enfance constitue un facteur de risque important dans la survenance de problèmes d'adaptation psychologique et sociale, ainsi que sur l'état de santé en général, qui peuvent perdurer jusqu'à l'âge adulte. En effet, les mécanismes connus de l'inceste, le tabou qui en résulte et les symptômes variés que présentent les victimes d'inceste ne permettent pas d'envisager un dépistage « réel et efficace » lors de consultations sur convocations. Les victimes doivent pouvoir avoir accès à des professionnels formés et soumis au secret pour recueillir leur parole, être entendues et orientées à bon escient.

**Parce que l'École est un des principaux lieux de vie des enfants et des jeunes, elle doit avoir les moyens de prendre toute sa place dans la prévention et le repérage de ces violences ainsi que dans la protection et l'accompagnement des victimes.** Un protocole clair et rigoureux doit être largement diffusé à tous les personnels pour clarifier les démarches et des moyens ambitieux dédiés pour que les services sociaux, de police et de justice traitent rapidement les alertes. L'Éducation nationale doit assurer une formation initiale et continue en direction de tous les

personnels pour qu'ils puissent accueillir la parole, mais aussi savoir repérer les comportements que développent les enfants victimes et rendre plus accessible les outils d'information mis à disposition sur les démarches à suivre en cas de suspicion de violences sexuelles sur enfant.

**D'autre part, accompagner les révélations et leurs conséquences nécessite une expertise professionnelle spécifique.** C'est bien parce qu'il s'agit d'un sujet complexe qu'il est indispensable pour la communauté éducative de pouvoir s'appuyer sur les assistant·es de service social, formé·es, capable d'évaluer et d'orienter par une connaissance fine du réseau partenarial et garant·es d'une prise en charge globale et sur l'expertise des conseiller·es techniques de service social dans la formation des personnels de l'Éducation Nationale. Cet indispensable appui ne peut exister qu'à travers la création d'un service social en faveur des élèves dans le 1er degré, avec les moyens afférents et d'un plan de recrutement massif d'assistant·es de service social permettant de garantir la présence dans chaque établissement du 2nd degré du service social en faveur des élèves.

**Enfin, la sensibilisation de l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale ne suffira pas sans moyens d'accompagnement renforcés pour l'ensemble des services publics intervenant en protection de l'Enfance,** soutien et soin à la réparation des victimes et pour éviter la récurrence un accompagnement vers le soin des agresseurs. Sans moyens supplémentaires, l'annonce du renforcement du dépistage de l'inceste par le biais des visites médicales et de dépistages obligatoires risque de ne pas être opérante. En effet, les bonnes intentions du ministère sont en contradiction avec les moyens mis en œuvre. Depuis plusieurs années, le non remplacement des départs à la retraite, la suppression des postes et la gestion de la pénurie des personnels des services sociaux et de santé vont à l'encontre des besoins du terrain. **En clair, sans un véritable changement de politique en la matière, toute la prose ministérielle restera du domaine des bonnes intentions.**



## Service social de l'E.N. : tout aussi essentiel !

Le SNUASFP-FSU considère qu'il est de la responsabilité du gouvernement de mettre en œuvre toute politique nécessaire à accompagner la libération de la parole qui s'opère actuellement. A l'Éducation Nationale la sensibilisation de l'ensemble des personnels ne suffira pas si des moyens d'accompagnement ne sont pas massivement amplifiés.

**Pour cela, le SNUASFP FSU réclame :**

- un plan de recrutement massif d'assistant·es de service social permettant de garantir la présence dans chaque établissement du service social en faveur des élèves et des étudiant·es.
- la création d'un service social en faveur des élèves dans le 1er degré, avec les moyens afférents
- une campagne de communication forte sur le rôle et les missions du service social de l'Éducation Nationale pour favoriser le repérage de ces services auprès des enfants, de jeunes et des acteurs de l'École.





## FEMMES essentielles, ÉGALITÉ pas optionnelle !

Le 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes, les femmes se sont mobilisées, à Romans, Montélimar, dans de nombreuses villes de France et partout dans le monde pour faire progresser leurs droits et les rendre effectifs.



Rassemblement à Romans le 8 mars

En France, l'année qui vient de s'écouler a été marquée par la pandémie et la gestion calamiteuse de la crise sanitaire par le gouvernement. Majoritaires dans les métiers à forte utilité sociale, les femmes ont été en première ligne de cette crise : leurs rôle, travail et missions ont été essentiels à la continuité des services publics et, au-delà, au fonctionnement de la société. Elles ont parfois payé de leur santé et ont durement souffert du confinement. **La reconnaissance de leur engagement ne s'est pourtant pas traduite dans les actes** : quasi aucune revalorisation financière, ni d'améliorations de leurs perspectives de carrière ni de leurs conditions de travail. Alors qu'elles sont aussi majoritaires dans les métiers précaires, sur des temps partiels imposés et sur des emplois faiblement rémunérés, le risque est fort que le gouvernement leur fasse payer la crise économique qui s'installe dangereusement.

Le 8 mars 2021 s'inscrivait donc dans ce contexte difficile :

- Les remerciements ne suffisent pas : nous exigeons des mesures urgentes de revalorisation salariale et de carrière pour toutes les femmes
- Ce n'est pas aux femmes de payer la crise : nous exigeons un plan d'urgence financé par la redistribution et une meilleure répartition des richesses.

### Assurer l'égalité salariale et professionnelle

Si quelques avancées ont pu être obtenues en matière de lutte contre les inégalités femmes/hommes grâce à la détermination d'organisations syndicales, notamment de la FSU, et aux mobilisations autour de ces questions, **les femmes sont toujours rémunérées 25 % de moins que les hommes en moyenne**. Chaque jour, elles continuent de travailler gratuitement à partir de 15h40. Elles sont majoritaires parmi les bas salaires et se concentrent dans 12 familles de métiers, très stéréotypées (soin, service à la personne, éducation...). Dans la Fonction Publique, elles représentent 62 % des 5,5 millions d'agent.es. Depuis de nombreuses années les agent.es de la Fonction Publique subissent de fortes dégradations de leurs conditions de travail, de leurs salaires et du montant de leurs pensions quand elles partent à retraite. Alors que les femmes sont majoritaires dans l'emploi public, la loi de transformation de la Fonction Publique a accentué leur précarité en permettant un recours accru aux contractuel.les.

Alors que les Services Publics jouent un rôle majeur de cohésion sociale dans la crise que nous traversons et sont déterminants pour l'émancipation des femmes, leur remise en cause est inacceptable.

L'accord égalité professionnelle entre les femmes et les hommes doit maintenant déboucher sur des mesures concrètes

et s'accompagner des moyens humains et financiers nécessaires. Pour faire enfin de l'Égalité une réalité, les politiques publiques doivent être repensées et les budgets revalorisés.

**La FSU demande au ministère de la Fonction Publique et à tous les ministères concernés de mettre en place des mesures concrètes permettant de gommer les effets négatifs sur la rémunération des femmes (déroulement de carrière, part variable de la rémunération, revalorisation des métiers à prédominance féminine, temps de travail ...).** Cela permettrait notamment de relever le niveau des pensions des femmes et de trouver des sources de financement supplémentaire pour garantir la pérennité du système de retraite.

### Lutter contre toutes les violences sexistes et sexuelles

1 femme sur 3 déclare avoir été victime de harcèlement sexuel au travail. **La lutte contre les violences sexistes et sexuelles nécessite des droits supplémentaires mais aussi des moyens.** Alors qu'elle devrait être une priorité, on ne peut que s'inquiéter du fait que les outils dédiés à la santé au travail risquent d'être amoindris (notamment avec la perte de missions des CHSCT en 2022).

La prévention des violences sexuelles et sexistes au travail passe par la protection de l'emploi et de la carrière des victimes (aménagement d'horaires, de poste, des congés, la possibilité d'une mobilité fonctionnelle ou géographique choisies, la prise en charge médico-sociale et psychologique des victimes sans frais...). Elle passe aussi par la formation des professionnel.le.s, des représentant.e.s du personnel et par des campagnes de sensibilisation sur les lieux de travail.

Dans le sillage de #MeToo, le #Metooinceste en libérant la parole des victimes a permis de révéler l'ampleur de ces crimes. Alors que près d'un.e français.e sur 10 a été victime d'inceste, le gouvernement doit aller au-delà des déclarations d'intention et modifier la loi pour offrir une véritable protection aux victimes. C'est tout le système qui doit être repensé en profondeur : de la détection, à la protection et à la réponse pénale. L'école jouant un rôle essentiel dans la détection de ces situations, **la FSU revendique le renforcement et le développement de la formation des équipes pluridisciplinaires permettant le repérage de ces situations, en particulier par le renforcement des moyens dédiés au service social. Une campagne de sensibilisation à ces violences à destination des élèves doit être déployée et l'éducation à la santé, à la vie sexuelle et affective devenir enfin effective. Des procédures rigoureuses et claires doivent être déployées pour que chaque parole libérée puisse trouver écho dans les actes.**

